

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, le 11 MARS 1904.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

LE DISCOURS DU TRONE.

Le message suivant est remis par M. Ernest J. Chambers, huissier du Sénat :

M. l'ORATEUR.—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, les membres de la Chambre se rendent dans la salle des séances du Sénat.

Et lorsqu'ils sont de retour :

ELECTIONS CONTESTEES.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, des certificats et rapports concernant les élections suivantes :

Grey-nord et Ontario-nord.

Lesquelles pétitions d'élection ont été renvoyées.

PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 1) concernant la prestation des serments d'office.—(Le premier ministre, sir Wilfrid Laurier.)

DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque les députés se sont rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général, aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il lui a plu de faire aux deux Chambres du parlement un discours dont je me suis procuré une copie qui se lit ainsi :

Honorables messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des communes :

En vous rencontrant de nouveau au parlement, je dois tout d'abord exprimer avec vous notre profonde gratitude à la Providence bienfaisante, pour l'abondante récolte dont le pays a été favorisé l'année dernière et pour la prospérité qui règne dans toutes les parties du Dominion.

Il est très satisfaisant de constater que le commerce du Canada, qui a augmenté d'année en année d'une façon si remarquable depuis six ans, ne promet aucunement de se ralentir, et que le nombre de colons qui cherchent à s'établir au Manitoba et dans les Territoires est sans exemple dans l'histoire du pays. Ces deux faits de très haute importance portent irrésistiblement à conclure que longtemps avant que puisse s'achever la construction du chemin de fer transcontinental, autorisée par le parlement à sa dernière dernière session, l'urgente nécessité de ce chemin comme moyen de transporter les produits de l'ouest à propres ports de l'A-

tlantique sera devenue manifeste, abstraction faite des nombreux avantages devant résulter de ce qu'on aura ouvert la partie nord des provinces de Québec et d'Ontario pour favoriser la colonisation et diverses entreprises.

La convention faite avec la Compagnie de chemin de fer le Grand-Tronc-Pacifique par rapport à la construction d'un nouveau chemin de fer transcontinental contenait certaines stipulations qui, de fait, exigeaient que la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc du Canada devint partie à cette convention et assumât des obligations considérables à cet égard.

Un plus ample examen de cette convention par les représentants de la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc et par mon gouvernement a fait voir qu'il convenait d'ajouter au contrat certaines modifications qui, ayant été approuvées par mon gouvernement et ensuite par le conseil des directeurs et les actionnaires de la Compagnie de chemin de fer le Grand Tronc, vous seront soumises pour être ratifiées.

La somme de \$5,000,000 en espèces a été déposée à la banque de Montréal conformément aux dispositions contenues dans la convention faite avec la compagnie en premier lieu, ainsi que dans la convention supplémentaire.

Il sera présenté un bill de la Milice contenant plusieurs importantes modifications à la loi actuelle, modifications rendues nécessaires par suite de l'augmentation de l'effectif et destinées à en développer l'efficacité.

Copie de la décision déterminant la frontière entre le Dominion et l'Alaska, et d'autres documents se rattachant au débat seront déposés devant vous.

La grande étendue de terrain occupée par les nouveaux établissements qui se forment dans les Territoires va nécessiter l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, et vous serez priés d'accorder votre autorisation à cette fin.

Messieurs de la Chambre des communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu excédera la dépense et que la différence sera consacrée à la réduction de la dette publique.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront bientôt déposées devant vous.

Honorables messieurs du Sénat et

Messieurs de la Chambre des communes :

Vu la longue session de l'année dernière, pendant laquelle vous vous êtes occupés de tant de questions importantes, il n'est pas probable que, cette année, l'accomplissement de vos devoirs vous retienne ici bien longtemps. En tous cas, je vous recommande d'étudier avec le plus grand soin les sujets dont j'ai fait mention et je prie Dieu de bénir vos travaux.

MEMBRES PRESENTES.

Louis Alfred Adhémar Rivet, député d'Hoche-laga, présenté par sir Wilfrid Laurier, premier ministre, et par l'honorable M. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture.

Armand Lavergne, député de Montmagny, présenté par sir Wilfrid Laurier, premier ministre, et par M. Louis Lavergne.

Horace Haszard, député de Queen-ouest, I.P.-E., présenté par l'honorable H. R. Emmerson, ministre des Chemins de fer et Canaux, et par M. McKinnon.